

VANCOUVER - 1992

Mesdames et Messieurs,

Nous nous réunissons ici aujourd'hui à un moment où l'ordre mondial que nous avons connu pendant toute notre vie d'adultes est en train de se transformer profondément, et d'une façon qui fera probablement des années 1990 la décennie de l'Europe.

Il est clair que nous vivons une période de transition et d'incertitude. Mais c'est aussi nettement une période d'espoirs et de possibilités.

Le but de la Conférence est de contribuer à nous assurer que ces changements signifient des débouchés pour la Colombie-Britannique.

Comme nous le savons tous, l'attention du monde s'est récemment concentrée sur les étonnants changements qui secouent l'Europe de l'Est et l'Union soviétique. Mais aujourd'hui, nous devons concentrer notre attention un peu plus à l'ouest, sur les changements profonds et permanents qu'entraînera l'instauration d'un Marché européen unique en 1992.

Je ne veux pas vous expliquer en détail ce qu'est le programme 1992. Vous avez déjà entendu des experts européens et canadiens, et vous en entendrez d'autres cet après-midi. Permettez-moi simplement de rappeler que l'initiative 1992 est un processus permanent d'élimination des obstacles qui restent posés à la libre circulation des personnes, des capitaux, des biens et des services à l'intérieur du grand Marché unique que constitue la Communauté européenne.

De par son objectif d'intégration politique, c'est un processus qui déborde nettement notre accord de libre-échange avec les États-Unis. Mais c'est un processus né du même impératif - soit la nécessité de créer des entreprises dont l'échelle de production et la spécialisation permettront une concurrence au plan international.

Tout comme notre Accord de libre-échange, ce n'est pas tant un processus d'harmonisation qu'un processus de reconnaissance mutuelle. C'est un processus qui vise à libéraliser et à déréglementer plutôt qu'à imposer un nouveau palier de réglementation. Le processus vise essentiellement à ce qu'un produit ou un service commercialisé dans un État membre de la Communauté puisse être librement mis en marché et vendu dans les 11 autres États membres.

Vous remarquerez que j'utilise le mot processus. Parce qu'il est important de reconnaître que 1992 est moins un événement ponctuel qu'un processus permanent. Et un processus qui se poursuivra